

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Domaine départemental de Jean le Maître - Echange de terrain avec la commune de Simiane-Collongue.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu l'article L1111-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que les domaines départementaux de Jean-Le-Maître et de Jas-de-Roque présentent des enclaves foncières,

Considérant que ces enclaves appartiennent à la Commune de Simiane-Collongue,
Considérant que le domaine départemental de Jean-Le-Maitre dispose d'un bâtiment que la Commune aimerait réhabiliter dans le cadre d'un projet de mise en valeur des espaces naturels communaux,

A décidé

- de céder à la commune de Simiane-Collogne les parcelles ci-dessous référencées pour une superficie de 337.049 m² contenant la ferme :
 - Section BM n° 1-19 au lieu dit « La Galère »
 - Section C n° 445-466-467-468-469-830-959 au lieux-dits « Jean le Maître », « Les vallons » et « Peycai »
 - Section D n° 16-17-18-19-20-21-22-23-24-25 au lieu-dit « Jas de Clapiers »
- d'acquérir auprès de la commune une parcelle ci-dessous référencée pour une superficie de 843.507 m² :
 - Section C n° 564 au lieu-dit « L'Eygrou »

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant total de 112.000 € sera imputée au chapitre 21 du budget départemental à laquelle il conviendra d'ajouter les frais notariés non connus à ce jour.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée